Fonds de placement garanti **75/100** de l'Empire Vie

Protégez la valeur de vos placements dans tous les contextes de marché

Craignez-vous qu'une baisse des marchés puisse avoir une incidence négative sur le legs que vous laisserez à votre famille? Souhaitez-vous protéger la valeur de vos placements, peu importe le rendement des marchés, afin de laisser à vos êtres chers le montant le plus élevé possible?

Le contrat de fonds de placement garanti (FPG) de l'Empire Vie est une solution de fonds distincts qui permet de protéger vos placements et de les faire fructifier. Il offre une garantie sur la prestation au décès réinitialisée chaque année afin de cristalliser la croissance[1]. Si la valeur de marché de votre placement est plus élevée que la garantie sur la prestation au décès, une réinitialisation automatique de la garantie sur la prestation au décès est réalisée à l'anniversaire de police afin de cristalliser la croissance du placement.

Assurance et placements

Avec simplicité, rapidité et facilité[MD]

Empire Vie[MD]

Étude de cas

L'étude de cas ci-dessous est basée sur une situation réelle[2]. Elle montre comment le contrat de FPG de l'Empire Vie a protégé une succession malgré une diminution de la valeur de marché du placement en raison de la pandémie de COVID-19, ce qui a permis d'assurer que la bénéficiaire reçoive le produit optimal.

Le 29 janvier 2015, Bernard, âgé de 69 ans, a investi 800 000 $ dans un contrat de FPG 75/100 de l'Empire Vie. La garantie sur la prestation au décès était de 800 000 $ dès le jour un.

Il a désigné sa conjointe, Linda, comme bénéficiaire de ce contrat. Lorsqu'un bénéficiaire est nommé, le produit du contrat est versé rapidement et confidentiellement en contournant le processus d'homologation et de règlement de la succession.

Chaque année, la police de Bernard était automatiquement réinitialisée si la valeur de marché était plus élevée que la garantie sur la prestation au décès. Cela a permis de cristalliser tout gain du marché. La dernière réinitialisation a eu lieu le 29 janvier 2020, pour un montant de 896 147 $.

Le 20 avril 2020, l'Empire Vie a été avisée du décès de Bernard. Étant donné la volatilité causée par la pandémie de COVID-19, la valeur de marché de la police le 20 avril avait diminué pour s'établir à 758 271 $, un montant inférieur au placement initial. Cependant, la prestation au décès était de 896 147 $ puisque la garantie assure que le montant versé ne sera pas inférieur au montant à la dernière réinitialisation.

Linda a reçu une prestation de 896 147 $ le 27 avril 2020, seulement sept jours après l'annonce du décès. Elle a ainsi reçu un montant supérieur de 137 876 $ à celui de la valeur de marché.

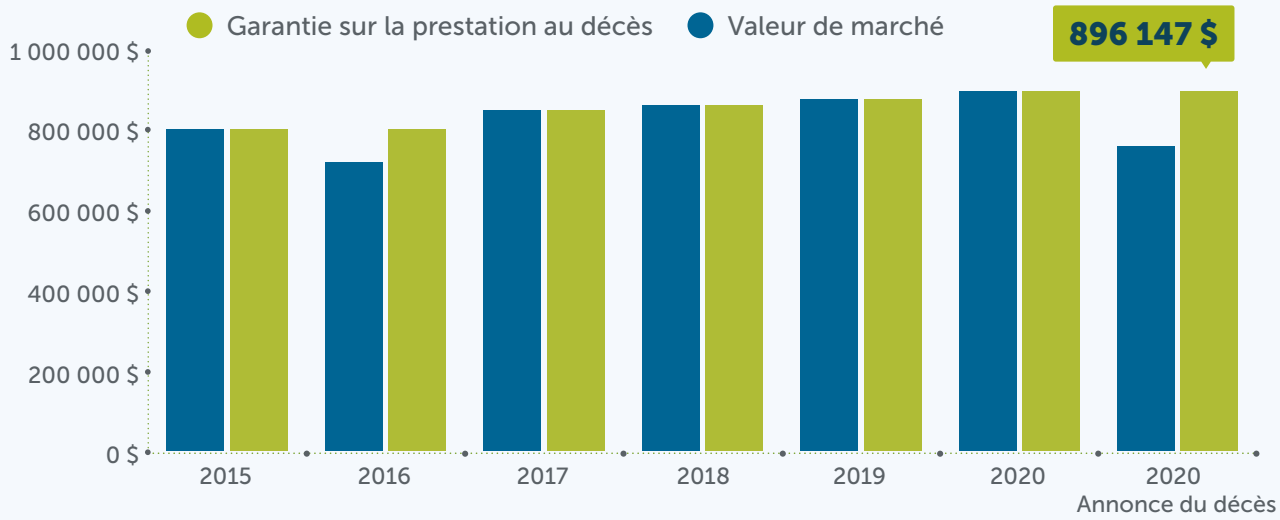

Les valeurs de marché sont indiquées aux fins de l'illustration uniquement. Elles ne sont pas représentatives des rendements passés ou futurs. Investissement initial : 800 000 $.

Bernard n'avait pas à se soucier des répercussions d'une baisse des marchés sur ses placements. Grâce aux FPG de l'Empire Vie, il savait que son placement serait protégé en cas de marché baissier et que Linda recevrait le montant le plus élevé de la garantie sur la prestation au décès ou de la valeur de marché.

Avantages de la planification successorale

Les fonds distincts offrent une variété d'avantages en plus de la garantie sur la prestation au décès. Par exemple, si Bernard avait investi dans des fonds communs de placement, des actions ou des obligations, le produit versé à Linda aurait été largement inférieur au produit qu'elle a reçu, comme illustré dans le tableau ci-dessous.

Avec un contrat de fonds distincts, la prestation est versée directement aux bénéficiaires lors du décès de la personne assurée, contrairement aux autres placements indiqués. Linda, la bénéficiaire désignée dans cette situation, reçoit directement le produit, sans qu'il ne soit soumis aux frais et à l'impôt associés à l'administration des successions et au processus d'homologation. Cela permet à Bernard de laisser un héritage rapidement, de façon confidentielle et à peu de frais.

	Contrats de fonds distincts	**Autres placements** (fonds communs, actions, obligations)
Valeur du placement	**896 147 $** Garantie sur la prestation au décès le 20 avril 2020	**758 271 $** Valeur de marché au 20 avril 2020
Impôt sur l'administration des successions[4] (ON)	0 $	11 374 $
Frais d'exécution (3 à 5 %)[5]	0 $	22 748 $
Coût total estimé au décès[6]	**0 $**	**34 122 $**
Produit net	**896 147 $** Versé rapidement et directement à Linda. Les détails sont demeurés confidentiels.	**724 149 $**

Linda pourrait recevoir 171 998 $, ou 24 %, supplémentaires grâce à la décision de Bernard d'investir dans les FPG de l'Empire Vie.

Au sujet des FPG 75/100 de l'Empire Vie

- Réinitialisations annuelles automatiques de la garantie sur la prestation au décès jusqu'à l'âge de 80 ans pour cristalliser les gains du marché
- Ouverture du contrat avant l'âge de 80 ans et dépôts jusqu'à l'âge de 90 ans – garantie sur la prestation au décès de 100 %
- Possibilité d'éviter les frais de succession et d'homologation si vous désignez un bénéficiaire autre que votre succession
- Options de placement diversifiées dont la composition varie des titres à revenu fixe à 100 % en actions
- Frais réduits avec les taux privilégiés pour les FPG à partir de 250 000 $ par ménage
- Protection des consommateurs par l'intermédiaire d'Assuris[7]

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston, ON K7L 3A8

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une société fièrement canadienne en activité depuis 1923. Elle offre une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, ainsi que des produits de placement et de retraite.

Sa mission est d'aider les Canadiennes et les Canadiens à obtenir avec simplicité, rapidité et facilité les produits et les services dont ils ont besoin pour se constituer un patrimoine, générer un revenu et atteindre la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur les réseaux sociaux avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez empire.ca pour obtenir de l'information additionnelle, y compris ses notes courantes et ses résultats financiers.

[1] Garanties sur les prestations à l'échéance et au décès de 75 % ou 100 %. Veuillez consulter la brochure documentaire pour obtenir de l'information.

[2] Bien que cette étude de cas soit basée sur un scénario réel qui s'est produit en 2020, nous avons modifié les noms des personnes concernées afin de protéger leurs renseignements personnels.

[3] La garantie sur la prestation au décès diminue proportionnellement aux dépôts.

[4] Frais d'homologation dans les autres provinces. À des fins d'illustration seulement. L'exemple utilise l'impôt sur l'administration des successions de l'Ontario de 15 $ par tranche de 1 000 $ pour les successions de plus de 50 000 $; les frais d'homologation applicables varient selon la province. D'autres coûts peuvent varier selon la complexité de la succession.

[5] À des fins d'illustration seulement. Les frais varient selon la province et la taille de la succession. L'exemple utilise les frais juridiques et les frais d'administration généraux de la succession de l'Ontario.

[6] Coût total estimé au décès. D'autres coûts pourraient être engagés pendant la durée du contrat.

[7] L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie est membre d'Assuris, un organisme sans but lucratif qui protège les titulaires de polices canadiens advenant la faillite de leur assureur vie. Vous obtiendrez des détails sur la protection offerte par Assuris sur le site Web www.assuris.ca ou en communiquant avec Assuris par téléphone au 1 866 878-1225.

La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du (de la) titulaire de contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**

[MD] Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Communiquez avec votre conseiller ou votre conseillère afin de commencer à bénéficier des fonds de placement garanti de l'Empire Vie.

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité[MD]
empire.ca info@empire.ca 1 877 548-1881

INV-2803-FR-04/23